

# *Pleins feux*

## *sur les AU*

juillet 2007

### **Jorge Velásquez : « Je ne m'arrêterai pas tant que l'on n'aura pas résolu l'affaire de Claudina »**

*« Claudina était étudiante en droit à l'université San Carlos de Guatemala. C'était une jeune fille enthousiaste, pleine de vie [...] elle était aimée, non seulement de ses parents et de son frère, mais aussi de ses amis [...] »*

Jorge Velásquez



**Au cours de sa visite au Royaume-Uni, Jorge Velásquez s'est exprimé devant un portrait de sa fille Claudina. © Carlos Reyes-Manzo/Andes Press Agency**

Jorge Velásquez est comptable. La dernière fois qu'il a parlé à sa fille Claudina, dix-neuf ans, c'était dans la soirée du 12 août 2005, lorsqu'elle a appelé ses parents chez eux, au Guatemala, pour leur dire qu'elle serait bientôt à la maison. Son corps a été retrouvé le lendemain. Elle avait été tuée d'une balle dans la tête.

La famille Velásquez a alors vu débiter un cauchemar qui se poursuit encore aujourd'hui. Après avoir fait leur déposition auprès du parquet (chargé d'enquêter sur le meurtre et de poursuivre ses auteurs présumés), Jorge Velásquez et sa femme, qui s'appelle aussi Claudina, ont découvert que les

documents officiels relatifs à l'affaire contenaient des informations erronées et contradictoires. Les meurtriers de Claudina ne seront peut-être jamais traduits en justice, car l'enquête concernant cet homicide a été entachée de graves irrégularités. Aucun test, par exemple, n'a été pratiqué sur les principaux suspects pour déterminer s'ils avaient utilisé une arme à feu.

Au Guatemala, un grand nombre d'affaires de meurtre sont classées faute de preuve, en raison de la médiocrité des enquêtes menées. Lorsque les proches se tournent vers les autorités pour obtenir leur aide, celles-ci, bien souvent, se montrent indifférentes. De plus, elles se comportent fréquemment de manière discriminatoire et ont une tendance inquiétante à imputer la mort des victimes à leur attitude ou à leurs origines. Jorge Velásquez a expliqué : *« L'enquêteur [...] a déclaré que la scène du crime n'avait pas été examinée comme elle l'aurait dû uniquement parce que la police avait des préjugés envers la victime en raison de ses origines et de sa condition sociale. Ils ont classé Claudina dans la catégorie des gens dont la mort ne nécessite pas d'enquête à cause de l'endroit où elle a été retrouvée et parce qu'elle portait des sandales, un collier et un piercing au nombril. »*

Malgré ces obstacles, la famille de Claudina a cherché à obtenir justice. Elle a fait pression sur le ministère public pour que l'enquête ne soit pas abandonnée. Elle a également suggéré des pistes de recherche, mis en évidence les nombreuses erreurs commises tout au long des investigations et a même enquêté de son côté. Malgré tout, aucun progrès significatif n'a été constaté.

Pour Jorge Velásquez comme pour Amnesty International, qui a fait de cette affaire une de ses actions à long terme prioritaires, la campagne en faveur de Claudina est devenue une bataille dont l'enjeu est que justice soit rendue à toutes les femmes victimes de violences au Guatemala. Plus de 2 000 femmes et jeunes filles ont été tuées dans ce pays depuis 2001. Le nombre d'homicides y est très élevé pour les femmes comme pour les hommes, mais selon les Services du procureur des droits humains, les victimes de sexe féminin subissent en outre des atrocités et des violences physiques, notamment des viols. Comme le font remarquer ces services, *« la différence, c'est que les femmes, ils les font souffrir davantage avant de les tuer ».*

En mai 2007, Amnesty International a invité Jorge Velásquez à se rendre au Royaume-Uni afin de soutenir l'action menée par l'association en vue d'obtenir justice pour sa fille, et de s'exprimer sur le contexte dans lequel s'inscrivent les violations des droits fondamentaux dont des femmes sont victimes au Guatemala.

*« Le principal obstacle que j'ai rencontré, c'est l'indifférence [...] Quand une femme meurt au Guatemala, on dit que c'est parce qu'elle l'a cherché, a-t-il déploré. Si elle meurt, c'est parce qu'elle s'est trouvée là où elle n'aurait pas dû être. On a peut-être pensé que Claudina faisait partie d'une bande ou bien qu'elle se prostituait [...] Comment peut-on résoudre une affaire si on ne s'y intéresse pas ? Il n'y a qu'un mot pour décrire cette attitude : l'indifférence. Et l'indifférence est le terreau de l'impunité. »*

Jorge pense que les obstacles auxquels il a été confronté avec sa famille sont monnaie courante dans les affaires de meurtres de femmes au Guatemala.

*« C'est usant d'aller au ministère public pour n'y trouver que du mépris, des affronts, des insultes, a-t-il confié. Je ne m'arrêterai pas tant que l'on n'aura pas résolu l'affaire de Claudina. Et pas seulement pour elle, mais aussi pour les quelque 3 200 femmes qui sont mortes [...], pour qu'aucune autre ne meure. »*

En novembre 2005, reconnaissant les déficiences des investigations menées dans cette affaire, le responsable du Bureau spécial du procureur chargé des atteintes à la vie s'est chargé du dossier. Depuis, les recherches ont effectivement repris. Si ces mesures sont encourageantes, il n'en reste pas moins que des éléments médico-légaux cruciaux ont été perdus et qu'aucun progrès significatif n'a encore été réalisé. Face à cette absence de résultats, la famille de Claudina a saisi les Services du procureur des droits humains afin que ceux-ci fassent pression sur le parquet et l'amènent à conduire des recherches plus rigoureuses et plus approfondies. Ces pressions ont porté leurs fruits : peu après l'ouverture d'une enquête des Services du procureur des droits humains sur la manière dont l'affaire avait été traitée, la femme médecin qui avait consigné les informations relatives à l'autopsie de Claudina a fait l'objet d'une audience disciplinaire interne au sein du Service de médecine légale. Cette audience a mis des irrégularités en évidence. Cette femme avait notamment enregistré Claudina comme une inconnue alors que ses parents l'avaient déjà identifiée. Elle a été condamnée à être suspendue de ses fonctions pour une durée de vingt jours sans solde. Toutefois, à la connaissance de la famille, la sanction n'a pas encore été appliquée. Selon certaines informations, une enquête disciplinaire interne serait également menée, au sein du ministère public, sur les allégations selon lesquelles le lieu du crime n'a pas été examiné correctement. Cette enquête n'est pas encore terminée.

À ce jour, la famille de Claudina a reçu environ 20 000 messages de solidarité de la part de sympathisants d'Amnesty International du monde entier. La presse du Guatemala a publié des photos de la famille et des cartes postales qu'elle avait reçues. Ces lettres de soutien ont permis aux proches de Claudina d'accroître la pression exercée sur les autorités en leur montrant l'intérêt que l'affaire suscitait à l'étranger.



**Jorge Velásquez ouvre quelques-unes des lettres de soutien qui lui ont été envoyées par des milliers de sympathisants d'Amnesty International. © Carlos Reyes-Manzo/Andes Press Agency**

Dans un message adressé à Amnesty International en avril 2007, la famille Velásquez a déclaré : *« notre cœur est plein d'émotion et d'une gratitude sincère pour toutes les lettres et les témoignages de solidarité que nous avons reçus. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à toutes ces personnes extraordinaires. »*

L'appui d'Amnesty International à la famille Velásquez a sensibilisé l'opinion publique au sort des femmes victimes de violences au Guatemala ; un peu partout dans le monde, des gens ont soutenu l'action menée pour que justice soit rendue à Claudina et aux autres victimes. Lors de sa visite au Royaume-Uni, Jorge Velásquez n'en a pas moins exhorté l'assistance à poursuivre le combat contre l'impunité : *« Aidez-nous, écrivez aux autorités [...] Le cas de Claudina est*

*emblématique, il a été largement  
médiatisé mais [ma] fille n'était pas  
différente des autres femmes qui ont été  
tuées [...] Leurs meurtriers doivent être*

*extirpés de la société, sinon ils  
continueront à tuer. Il ne faut plus que  
des femmes meurent. »*

**Pour en savoir plus sur l'action menée par la section britannique d'Amnesty International en faveur de Claudina Velásquez, consultez la page suivante (en anglais) : [http://amnesty.org.uk/actions\\_details.asp?ActionID=219](http://amnesty.org.uk/actions_details.asp?ActionID=219)**

*La version originale en langue anglaise a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*